



Siège social

3105 route du Serpoul
46330 CABRERETS

PROCES-VERBAL du comité du 21 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-et-un novembre

A dix-neuf heures trente (durée estimée de la réunion : 2h)

Par visioconférence avec Messenger

Le Comité du BCCF (Bearded Collie Club de France) s'est réuni, sur invitation de Monsieur le Président en date du 9 novembre 2023, par visioconférence afin de débattre des points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1) [APPROBATION DU PV DE LA REUNION DE COMITE DU 5 OCTOBRE 2023](#)
- 2) [COMMISSION CTE](#)
- 3) [VALIDATION DES NOUVEAUX ADHERENTS \(ANNEE : 2024\) DU NUMERO 3086 AU NUMERO 3098](#)
- 4) [VALIDATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR AVANT APPROBATION PAR LA CENTRALE CANINE](#)
- 5) [NATIONALE 2024 : PROGRAMME ET ORGANISATION, QUI FAIT QUOI ?](#)
- 6) [APPROBATION DE LA CHARTE DES DELEGUES AVANT ENVOI AUX DELEGUES ACTUELS](#)
- 7) [CHAMPIONNAT D'AGILITY : OU ET QUAND ?](#)
- 8) [COMMISSION JUGES : DEMANDE DE CHRISTOPHE DANCOISNE](#)
- 9) [ADOPTION D'UN NOUVEAU LOGO](#)
- 10) [QUESTIONS DIVERSES](#)

Présents : Mesdames Marie-Christine BASTARD, Sylvie FLOGNY-POITOU, Sylvie GUILLAUBEZ, Déborah MICHAUX, Marie-Claire MOREY, et Katia VIGOUREUX
Messieurs Daniel JAY, Guy JENNY et Patrick MEULEMAN

Monsieur le Président **Daniel JAY**, ouvre la séance à 19h35 et nomme **Marie-Christine BASTARD** secrétaire de séance.

Daniel JAY propose à **Guy JENNY**, le vice-président, d'animer la réunion, ce dernier accepte avec plaisir

1) [APPROBATION DU PV DE LA REUNION DE COMITE DU 5 OCTOBRE 2023](#)

Malgré l'existence du forum **Guy JENNY** souhaite que ce PV soit validé en réunion de Comité afin qu'une trace subsiste dans le livre des délibérations. Ce PV a été validé par la majorité sur le forum mais Guy JENNY déplore que certains membres ne se sont pas prononcés et demande un vote.

[Proposition acceptée à la majorité](#)

1 Contre : Sylvie GUILLAUBEZ pour les points 1, 4, 5, 8 et 9 ainsi que l'annexe qu'elle ne comprend pas

2) COMMISSION CTE

La parole est donnée à **Marie-Claire MOREY** la responsable de la commission qui expose que la carte dentaire coûte et qu'il serait normal de faire payer une participation aux non adhérents, ce montant pourrait être de 15€ afin de privilégier les adhérents et inciter les autres à s'adhérer

Daniel JAY explique que la carte dentaire sert au cas où le chien s'est cassé une dent sous un choc ou un caillou et le juge pouvant constater que c'est un défaut accidentel

Marie-Christine BASTARD en tant que secrétaire de juge lors d'expo le juge décide seul de ce qu'il voit et refuse très souvent de visionner la carte dentaire.

Guy JENNY confirme qu'un juge ne peut juger que ce qu'il voit.

Le président, **Daniel JAY**, souhaite qu'une information auprès des juges serait souhaitable mais le sujet n'est pas à l'ordre du jour mais sera traité prochainement.

Proposition acceptée à la majorité

1 Contre : Sylvie GUILLAUBEZ

3) VALIDATION DES NOUVEAUX ADHERENTS (ANNEE : 2024) DU NUMERO 3086 AU NUMERO 3098

Tous les nouveaux adhérents ont été validés sur le forum constate Guy JENNY et propose de passer directement au vote

Proposition acceptée à l'unanimité

4) VALIDATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR AVANT APPROBATION PAR LA CENTRALE CANINE

Guy JENNY rappelle que nous avons pris du retard et qu'il faut que soit envoyé le plus rapidement possible nos statuts à la Centrale Canine pour validation pour pouvoir les proposer à une assemblée générale extraordinaire afin de réintégrer Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER, révoqué par les adhérents lors de l'AG du 1^{er} juillet 2023.

Après quelques modifications faites par Daniel JAY la Proposition est acceptée à l'unanimité

En ce qui concerne le règlement intérieur, **Daniel Jay**, tient à préciser qu'à l'article 5 les remboursements de frais seront révisés en fonction de l'évolution du prix du carburant.

Marie-Christine BASTARD fait remarquer que cela n'a pas besoin d'être puisque les frais seront calculés selon le site Michelin et de plus un règlement intérieur peut être modifié simplement avec la validation des membres du Comité pas comme un article des statuts où on doit soumettre la validation à l'approbation des adhérents lors d'une assemblée générale extraordinaire

Daniel Jay fait remarquer qu'avec le site Michelin il faut renseigner le type du véhicule le nombre de chevaux, carburant, etc... afin d'avoir un prix au plus juste

Sylvie GUILLAUBEZ se déclare contente car elle sera gagnante ayant une voiture de 8 cv à essence

Katia VIGOUREUX fait remarquer que ce propos n'est pas acceptable car les membres du Comité ne sont pas là pour récupérer l'argent des adhérents.

Proposition acceptée à la majorité

1 Contre : Sylvie GUILLAUBEZ

5) NATIONALE 2024 : PROGRAMME ET ORGANISATION, QUI FAIT QUOI ?

Guy JENNY propose de définir dès maintenant le rôle de chacun

- ✓ Il faut des volontaires pour aller sur place voire le site et le propriétaire pour l'organisation et discuter des repas du samedi soir et dimanche midi, c'est **Katia** et **Guy** qui iront avant fin décembre
- ✓ Que fait-on la veille de la NE le samedi 18 mai 2024 ? Test de caractère
- ✓ L'assemblée générale se déroulera le samedi soir.

.../...

- ✓ Quel (le)secrétaire ? Guy JENNY dit qu'il faut trouver une personne qui sache l'allemand, **Marie-Christine BASTARD** étant elle-même secrétaire officielle informe qu'il faut chercher dans l'annuaire officiel des secrétaires sur le fichier de la Centrale Canine. **Guy JENNY** charge **Marie-Christine BASTARD** de trouver un (e) secrétaire parlant Allemand.
- ✓ Demande d'autorisation à la DDPP ? **Sylvie Flogny** se propose
- ✓ Recherche d'un vétérinaire
- ✓ **Katia VIGOUREUX** informe qu'il y a beaucoup d'Hôtels et chambres d'hôtes tout autour, que Montargis se trouve à 18 km les chambres sont à partir de 66 €
- ✓ Voir si le stationnement est possible sur place pour les campings car ?
- ✓ Sponsor c'est OK Katia VIGOUREUX confirme qu'elle a eu l'acceptation du dossier
- ✓ Récompenses, **Katia VIGOUREUX** demande quel budget est attribué pour ce poste et qu'il faudrait rechercher des objets originaux ? **Daniel JAY** est d'accord et demande qu'une de coûts soit faite par la trésorière et son adjoint.
- ✓ Le vice-Président, **Guy JENNY**, propose de créer une sous-commission pour l'organisation de cette NE. Mais le Président, **Daniel JAY** déclare que ce n'est pas la peine car cela revient à la commission des expositions présidée par **Marie-Claire MOREY**. Guy JENNY précise que tous les membres du Comité sont inclus sauf deux : **Marie-Christine BASTARD** et **Patrick MEULEMAN**.
- ✓ Faire les feuilles d'engagement, voir le prix des autres clubs de races pour comparer. La trésorière doit faire une proposition pour 2024.
- ✓ **Marie-Christine BASTARD** propose de travailler avec Cédia pour cette NE comme on a fait avec la RE de Bretagne. L'ensemble des présents est d'accord pour Cédia mais un devis devra être fait pour 50 à 60 Bearded.
- ✓ Pour l'affiche de la NE **Sylvie GUILLAUBEZ** se propose pour la créer
- ✓ **Katia VIGOUREUX** demande qu'on pense à prendre le micro, l'enceinte et les banderoles
- ✓ **Marie-Christine BASTARD** dit qu'il faudrait créer un pré-ring avec contrôle des puces sur tous les Bearded par un commissaire de ring. Elle rappelle qu'un Retex est établi après la NE 2023 sur la demande de Katia VIGOUREUX. Il serait bon de le relire pour améliorer l'organisation de la NE 2024.
- ✓ **Guy JENNY** propose d'effectuer les confirmations le jour de la NE car c'est un juge étranger choisi
[Proposition acceptée à l'unanimité](#)

6) APPROBATION DE LA CHARTE DES DELEGUES AVANT ENVOI AUX DELEGUES ACTUELS

Sylvie FLOGNY POITOU explique qu'elle avait fait une contre-proposition de charte avec **Patrick MEULMAN**
L'annexe 1 : Mode d'emploi sera supprimée et paraîtra dans le Magazine pour les particuliers

[Proposition acceptée à la majorité](#)

[1 Contre Sylvie GUILLAUBEZ](#)

[1 abstention Sylvie FLOGNY POITOU](#)

Il est proposé que cette charte soit envoyée à tous les délégués actuels pour signature, en demandant un retour sous les 8 jours.

[Proposition acceptée à la majorité](#)

[1 Contre Sylvie GUILLAUBEZ](#)

7) CHAMPIONNAT D'AGILITY : OU ET QUAND ?

Sylvie FLOGNY POUTOU demande si cela pourrait être possible à Romorantin, et voir si un club proche peut accepter un prêt de matériel ou prêter ses installations

Daniel JAY demande à **Patrick MEULEMAN** de se charger de la possibilité pour faire un championnat en 2024.

.../...

Patrick MEULEMAN explique qu'il a quitté l'agility depuis 5 ans et que les règles ont beaucoup changées depuis. Il s'est rapproché de Maurice REY qui quitte aussi l'agility cette année et qu'il ne fallait plus compter sur lui.

Il faut peut-être voir avec le club de Nogent-sur-Vernisson, où il y a beaucoup de Bearded, s'il y a une possibilité et voir aussi avec Claude FRANCOIS

Conclusion : **Patrick MEULEMAN** est chargé de trouver un club pour faire le championnat 2024

8) COMMISSION JUGES : DEMANDE DE CHRISTOPHE DANCOISNE

Christophe DANCOISNE a effectué une demande d'extension de jugement le 15 avril 2023. JMBB lui a répondu par Messenger que cette demande était acceptée, mais sans mention sur un PV de réunion de Comité.

Guy JENNY demande donc de valider cette demande.

Christophe DANCOISNE pourra donc passer son examen avant de commencer ses assessorats ; il devra également assister à une Nationale d'Elevage avant que son dossier puisse être envoyé à la CC.

Proposition acceptée à l'unanimité

9) ADOPTION D'UN NOUVEAU LOGO

Daniel JAY propose que chaque membre du Comité vote 2 fois pour 1 ou 2 logos.

Certains de ces créateurs ne veulent pas dévoiler leur identité et cela sera respecté.

Le logo 2 a été choisi à la majorité voir annexe 1

Daniel JAY va demander à son créateur qu'il signe une convention pour

- Confirmer la gratuité du logo,
- L'utiliser sur tous les supports
- Restera la propriété du club BCCF
- Aucun droit ne sera demandé présentement et dans l'avenir

10) QUESTIONS DIVERSES

Marie-Christine BASTARD s'adresse à Sylvie GUILLAUBEZ qui après l'avoir traitée de « machine à écrire » il y a quelques mois, l'a traitée aujourd'hui de « milice du site » en prétendant qu'un commentaire qu'elle avait posté allait être supprimé par la milice du site.

Elle déclare qu'il y a un non-respect d'un membre du Comité et que cela ne pouvait plus durer

Sylvie GUILLAUBEZ réplique que c'était une plaisanterie.

Le Président déclare que cela ne peut pas continuer, comme il l'a déjà expliqué à plusieurs reprises.

Le Président remercie tous les membres du Comité pour leur participation

Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été traités **Monsieur Le Président** clôt la séance à 21h40

Fait à CABRERETS, le 21 novembre 2023,

Monsieur **Daniel JAY**
Le Président


Madame **Marie-Christine BASTARD**
La secrétaire

Annexe n°1

PROJET POUR LE NOUVEAU LOGO

	Daniel	Guy	Marie-Christine	Katia	Sylvie F	Patrick	Déborath	Marie-Claire	Sylvie G	TOTAL
1 									XX	2
2 	X	X	XX	XX	X		XX			9
3 										
4 										
5 	X	X			X	X		XX		6
6 						X				1
7 										
TOTAL	2	2	2	2	2	2	2	2	2	18

Annexe n°2



BEARDED COLLIE CLUB DE FRANCE

Association officielle affiliée à la Centrale Canine

CHARTRE DES DELEGUES REGIONAUX Validée par le Comité le 21 novembre 2023

CONDITIONS

- ✓ Pour postuler à la fonction de Délégué Régional, le candidat doit être membre de l'Association depuis au moins 9 mois et être à jour de cotisation ;
- ✓ Il ne doit pas faire partie d'une association cynophile non affiliée à la SCC ou non reconnue par la FCI ;
- ✓ Il doit envoyer au secrétariat de l'Association, avec copie au responsable des Délégués Régionaux, une lettre de motivation et un CV canin indiquant ses coordonnées qui ne devront pas comporter de connotation d'élevage, d'association, ou de club particulièrement pour l'adresse mail ;

MISSIONS

- ✓ Le Délégué Régional représente le BCCF auprès des éleveurs et amateurs de la race dans une zone géographique qui lui est confiée ;
- ✓ Il guide et renseigne les amateurs de la race administrativement et techniquement ;
- ✓ Il assure la promotion de la race et incite les amateurs et éleveurs à adhérer au BCCF ;
- ✓ Il est le représentant du BCCF auprès des Associations Canines Territoriales de sa région géographique.
- ✓ Il lui est fortement conseillé d'adhérer à une Association Canine Territoriale de sa région géographique

ROLE ET DEVOIRS

- ✓ Il apporte son aide pour la rédaction de la revue et l'organisation d'Expositions, Spéciales de Race, Régionales d'Élevage ou Nationale d'Élevage. Sa présence et son aide active sont souhaitées notamment lors de la Nationale d'Élevage ;
- ✓ Il assure la responsabilité de la conception et de l'organisation des manifestations, rassemblements et réunions programmées par l'Association dans sa région et incitera les éleveurs et propriétaires à y participer ;
- ✓ Pour cela il peut demander de l'aide au responsable des Délégués Régionaux.
- ✓ Il doit couvrir par sa présence au minimum une exposition canine de beauté ou travail par an dans sa région ;
- ✓ Le Délégué Régional devra rendre compte à tout moment de ses agissements auprès du Comité qui se réserve le droit de contrôler ses différentes tâches.

SAVOIR ÊTRE

- ✓ En tant que représentant du BCCF, le Délégué Régional devra garder une attitude irréprochable et s'abstenir d'arbitrer des litiges d'ordre commercial ou financier ;
- ✓ Il devra adopter une attitude neutre que ce soit sur les réseaux sociaux ou autour des rings ;
- ✓ Le délégué s'engage à respecter une stricte confidentialité sur l'identité et les coordonnées des adhérents de sa région qui lui seraient communiquées par le Club de Race et à ne les utiliser que dans le cadre de l'exercice de sa délégation (adresses mails en copies cachées en cas d'envoi groupé).

COMPTABILITE

- ✓ Les limites financières étant établies par le comité, le délégué doit établir un prévisionnel avant d'engager dans des dépenses non prévues.
- ✓ Tout mouvement de trésorerie doit être accompagné de pièces justificatives.
- ✓ Le remboursement des frais engagés se fera directement par le trésorier après toutefois en avoir avisé la personne responsable de la commission.

.../...

Page ½

REVOCAION

- ✓ Tout délégué qui se prévaudrait de sa fonction pour en tirer ses avantages personnels et, plus particulièrement pour conclure des saillies ou des ventes de chiots, sera révoqué immédiatement et définitivement sur décision du Comité.
- ✓ Tout acte, écrit ou propos malveillants envers l'Association ou ses membres, tout manquement avéré à ce règlement ou toute plainte justifiée entraînera immédiatement l'exclusion du délégué sur décision du comité
- ✓ Le Comité se réserve le droit de révoquer un délégué pour manquement à l'exercice de ses fonctions ou pour non-respect de la présente charte et de son (ses) annexe (s)

Charte établie en 2 exemplaires.

Après en avoir pris connaissance, le délégué datera et signera les deux exemplaires ; il en conservera un et retournera le second au responsable des délégués

Daniel JAY
Le président

Le (La) délégué (ée)

Page 2/2